



## Unité d'aménagement 093-51

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

Les résultats préliminaires ont été présentés à l'hiver 2022. Ce document vise à mettre en lumière les informations spécifiques justifiant la décision du Forestier en chef pour la détermination des possibilités forestières applicables à la période 2023-2028.

### Informations et analyses justifiant la décision du Forestier en chef

La décision du Forestier en chef repose sur les éléments suivants :

- ▶ Le rapport du calcul des possibilités forestières 2023-2028 de l'unité d'aménagement 093-51
- ▶ L'impact des modalités de la certification forestière selon la norme *Forest Stewardship Council* transmises par le requérant

### Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire aux conditions suivantes :

### Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	1 097 300	0	0	0	55 100	58 900	0	8 300	4 300	1 223 900
<b>2023-2028</b>	<b>1 022 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 500</b>	<b>97 900</b>	<b>0</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>1 136 600</b>
Δ	-7%	-	-	-	-72%	66%	-	-94%	-	-7%

### Recommandations du Forestier en chef

#### Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

### Modalités reliées à la certification forestière

Le territoire est certifié sous la norme boréale nationale du Forest Stewardship Council.

- ▶ Intégration des modalités transitoires pour les paysages forestiers intacts (ADVICE 20-007-018).
- ▶ L'impact des modalités de certification a diminué depuis la revue des résultats préliminaires en raison d'une gestion plus flexible des compartiments d'organisation spatiale dits « névralgiques ».

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	1 022 700	0	0	0	15 500	97 900	0	500	0	1 136 600
Certification	-8 900	0	0	0	0	0	0	0	0	-8 900

### Budget sylvicole

Un budget de 7 168 200 \$ est identifié pour réaliser la stratégie sylvicole de cette unité d'aménagement.

### Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles dans le *Manuel de détermination des possibilités forestières* sur le site Internet du Forestier en chef.

Un rapport détaillé sur le calcul des possibilités forestières de la période 2023-2028 est disponible sur le site Internet du Forestier en chef pour cette unité d'aménagement.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 28 juin 2022